

PROGRAMME MARES 2008-2011



R6

MONTANT DE L'OPÉRATION

194 250 €

**Territoire du Parc naturel régional
du Boulonnais, Le Wast**

**Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel
régional des Caps et Marais d'Opale**

Maitrise foncière : commune ou propriétaire privé

Gestionnaire : commune, propriétaire privé ou agriculteur

Années : 2008-2011

FINANCEMENT	
Agence de l'eau Artois-Picardie	97 125 €
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale / Interreg IV a LNA	97 125 €

Contexte

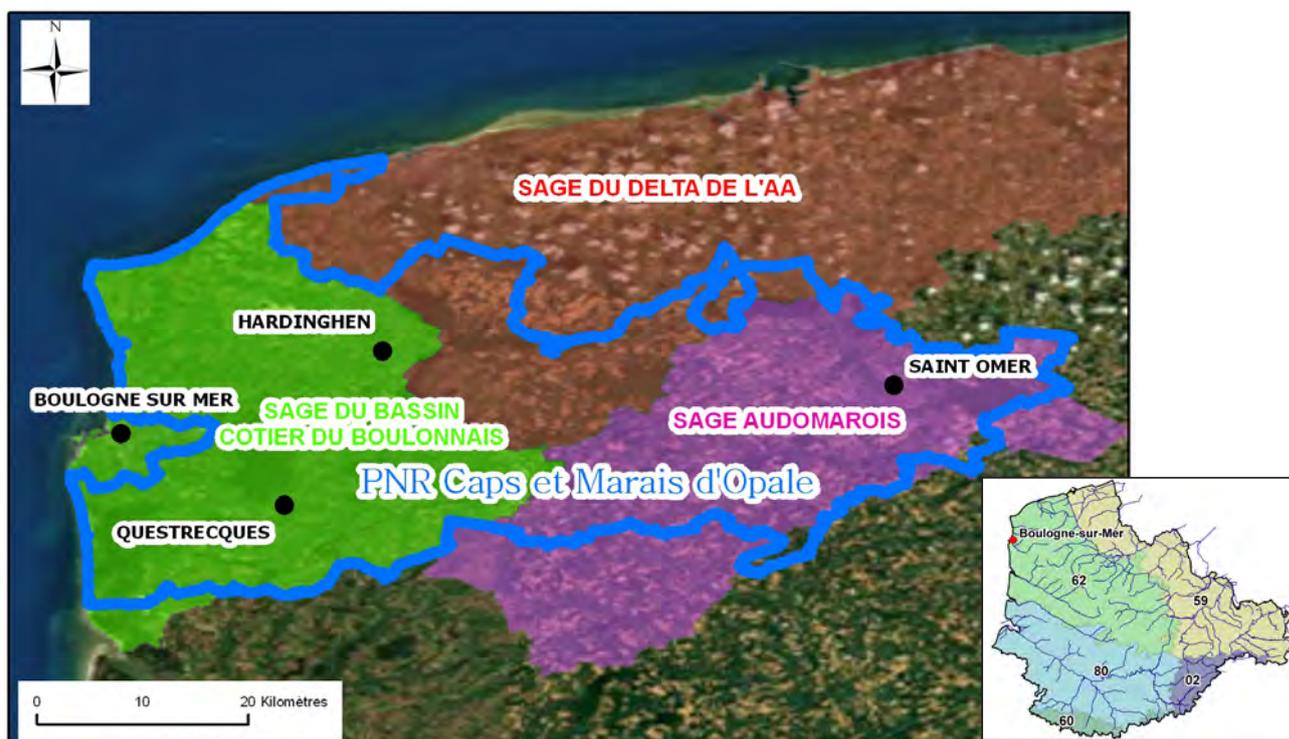
Les mares du territoire du Parc naturel régional sont d'origine naturelle ou artificielle créées pour les usages domestiques comme l'abreuvement du bétail ou encore de réserve en cas d'incendie. Celles-ci participent incontestablement à l'accueil et au développement de la biodiversité (plantes, insectes, batraciens, oiseaux). Cependant, depuis plus d'un siècle, ces habitats se sont largement dégradés notamment par l'évolution des techniques agricoles ou un manque d'entretien.

Dans ce contexte, en 2000, en application de sa charte, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a lancé un programme sur les mares :

- inventaire des mares (près de 1700 mares inscrites en base de données),
- restauration et création de mares (67 mares entre 2000 et 2007),
- actions de sensibilisation (guide technique de la mare, fréquence grenouille, « mare en musique »...).

Le présent programme mares 2008-2011 vise à poursuivre les actions de restauration ou de création de mares et de sensibilisation des acteurs locaux à la biodiversité de cet élément du paysage rural. Il s'inscrit dans l'Interreg IVa LNA (Landscape and nature for all) transmanche avec les partenaires du Kent.

Le premier programme donnait la priorité aux adhérents de GIC * notamment pour sensibiliser à l'intérêt multifonctionnel des mares. Désormais le programme mares s'ouvre à l'ensemble des communes du territoire, c'est-à-dire 152, avec une priorité donnée aux communes n'ayant pas bénéficié de ce programme pendant la période 2000-2007, en privilégiant les secteurs déficitaires en mares.



Enjeux et objectif

Les enjeux de cette opération sont :

- d'améliorer la fonction d'accueil des mares pour la faune et la flore,
- d'assurer un réseau écologique de mares fonctionnel,
- de maintenir et développer leurs usages (abreuvement du bétail et de la faune sauvage, bassin tampon contre les inondations, mare incendie) pour garantir leur entretien à long terme.

Pour cela les objectifs sont :

- de préserver voire restaurer les mares existantes,
- d'en créer sur les secteurs où ces milieux ont disparu,
- d'augmenter la biodiversité des mares tout en maintenant un usage,
- d'améliorer la qualité de l'eau en diminuant les pollutions,
- de développer les actions de sensibilisation.

Ce programme contribuera :

- à la mise en œuvre de plusieurs dispositions des SAGE* Boulonnais, Audomarois et Delta de l'Aa,
- à la mise en place opérationnelle de la Trame verte et bleue* régionale,
- à effectuer une animation de mesure agro-environnementale sur les mares.

Ce projet mené sur des terrains privés et communaux sera complémentaire des travaux effectués en faveur des mares par d'autres structures telles que, l'ONF*, Eden62*, Nord Nature Chico Mendés, la Fédération régionale des chasseurs et la faculté libre de sciences et technologies de l'Université catholique de Lille.



Mare

Actions et travaux

Les actions de restauration et de création de mares sont réalisées selon deux angles :

- en réponse à des demandes d'acteurs locaux, suite à une communication effectuée à travers les médias et autres sous réserve de la qualité du projet,
- en contactant les propriétaires de terrains situés sur des secteurs où la densité de mares est faible et où la restauration ou la création de mares serait nécessaire pour rendre viable le réseau de mares.

Une convention est passée pour dix ans avec chaque propriétaire ou exploitant concerné par des travaux. La gestion des mares est alors à la charge du propriétaire et doit respecter les principes de gestion écologique (ne pas épandre de produits chimiques dans le périmètre de la mare, ne pas introduire d'espèces végétales exotiques, etc.).

Les travaux sont réalisés par des engins adaptés et sont confiés à diverses entreprises en favorisant leur proximité géographique par rapport aux différents lieux d'intervention.

Les mares réalisées sont inférieures à 1000 m² ne rendant pas obligatoire la déclaration ou la demande d'autorisation à la MISE*, par contre une demande d'autorisation à la mairie est nécessaire. Le matériel de clôture et d'abreuvement du bétail par pompe de prairie est financé par le programme.

En parallèle, l'animateur suit le projet de la faculté libre de sciences et technologies qui a mis en place un protocole d'étude sur une quarantaine de mares du territoire afin de déterminer une typologie des mares selon quatre milieux : milieu dunaire, forêt, prairie bocagère et mares récemment créées.

Résultats

Sept projets de création/restauration ont été réalisés sur le territoire au cours de l'année 2008 et 29 projets en 2009, dont quatre mares en espace naturel, vingt deux mares en prairie, deux mares communales et une mare forestière.

Le suivi naturaliste sera renforcé afin de mesurer l'efficacité des travaux en faveur de la faune et de la flore. Il est déjà possible d'observer sur des mares creusées depuis plusieurs années la présence de larves d'amphibiens et des odonates adultes.

Le technicien assure dans le cadre de manifestations grand public de nombreux conseils sur la création ou l'entretien de mares et a conduit différentes animations dont la « Rando-mare ».



Mare restaurée à Questrecques



Mare créée à Hardinghem

Perspectives

Plusieurs actions sont prévues :

- la poursuite des travaux de restauration et de création de mares avec pour objectifs : 20 en 2010 et 20 en 2011,
- une formation sur la thématique « créer et entretenir sa mare » à destination des bénéficiaires du programme IV a LNA,
- une barrière amphibien sur la commune de Condette sera mise en place,
- le développement de partenariats avec d'autres GIC*,
- un suivi faune-flore des mares,
- des échanges techniques franco-anglais dans le cadre du programme Interreg,
- une participation aux réunions du Groupe Mare régional (participation à la conférence régionale sur les mares),
- l'actualisation de la base de données mares,
- développement des projets de mares pédagogiques dans les établissements scolaires avec l'association Nord nature Chico Mendés.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS :

PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE :

JULIE ROBILLARD 03.21.87.90.90

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD /

ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31